

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 21  
Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2024

**PRESENTS :** Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

**ABSENTS :** Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle).

Secrétaire de séance : M. Joël VILLAUTREIX

**6. Convention de passage sur les parcelles AI 98 et AI 100 entre la commune de Boisseuil et Madame Lamoure.**

Un chemin a été ouvert par l'usage et la méconnaissance du caractère privé des terrains sur les parcelles AI 98 et AI 100. Ce chemin de randonnées permet une connexion entre la route de Poulénat et le chemin des Pierres Doulines et est très utilisé par les randonneurs boisseuillais ou non qui se rendent à pied dans le secteur des Bruges.

Madame Anne-Marie Lamoure, propriétaire desdites parcelles a donné son accord de principe pour maintenir ouvert au public les deux emprises créées sur ses parcelles et régulariser la situation par la signature d'une convention d'autorisation de passage.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser le Maire à signer la convention d'occupation des parcelles AI 98 et AI 100 avec Madame Anne-Marie Lamoure ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.**

<b>VOTE 23</b>	<b>POUR 23</b>	<b>CONTRE 0</b>	<b>ABSTENTION 0</b>
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
*Le Maire,*  
*Philippe JANICOT*

